



*Signataire : Jacques Blondin*

*Date de dépôt : 4 mai 2023*

## **Question écrite urgente**

### **Retard dans l'adaptation du prix du gaz à la baisse pour les entreprises concernées par les tarifs hors contrat**

On constate depuis quelques semaines déjà que le prix du gaz a baissé sur les marchés à terme, et cela de manière significative.

Divers prestataires dans plusieurs cantons suisses ont déjà répercuté cette baisse sur les tarifs et ainsi fait profiter les entreprises soumises au tarif de base (hors contrat) d'une diminution de prix justifiée, bienvenue et nécessaire.

Or, on constate qu'à Genève, selon moi de manière incompréhensible, rien ne se passe alors que certaines entreprises sont étranglées par les coûts de l'énergie dont elles ont besoin pour travailler, et cela indépendamment de toutes les mesures prises par elles pour faire des économies d'énergie et ainsi diminuer leur consommation.

***Que font le département de tutelle et le CE qui valident avec les SIG les prix proposés aux utilisateurs pour qu'à Genève aussi on répercute les baisses de tarif, dans les meilleurs délais, aux ayants droit ?***

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance de la réponse qu'il apportera à la présente question écrite urgente.